



## COMMISSION DEPARTEMENTALE DES LITIGES

Réunion restreinte du 08 février 2018  
Procès-verbal n°17

### Président :

- M. Philippe URBAN

### Secrétaire de séance :

- M. Michel BARRY

### Présents :

- MM. Nicolas BRUZEAUD – Mathias EXPOSITO – René GOURIN

**Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission d'Appel du District des Hautes-Pyrénées, dans un délai de **7 jours** suivant leur notification, selon les dispositions des articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la LFO.**

## LITIGES

### **Match 19719130 du 03/02/2018 – ORLEIX 2 / MARQUISAT I Excellence**

#### **Les faits :**

- Match non joué.

#### **Après lecture de l'ensemble des pièces du dossier :**

- FMI

#### **Considérant que :**

1/ Les trois arbitres et les deux équipes étaient présents à l'heure de la rencontre.

2/ Après avoir vérifié l'état du terrain, l'arbitre a décidé de ne pas jouer ce match pour préserver l'intégrité physique des joueurs.

3/ La FMI a bien été établie.

#### **La Commission décide :**

**Match à jouer à une date fixée par la Commission compétente.**

### **Match 19719526 du 04/02/2018 – IBOS OSSUN 2 / RABASTENS I Promotion 1<sup>ère</sup> Division – Poule A**

#### **Les faits :**

- Réserves d'avant match.

#### **Après lecture de l'ensemble des pièces du dossier :**

- FMI

- Rapport de l'arbitre

- Mail du club de Rabastens

#### **Considérant que :**

1/ Réserves d'avant match de Rabastens sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs de l'équipe de Ibos Ossun 2 susceptibles d'avoir participé à la dernière rencontre d'une équipe supérieure, celle-ci ne jouant pas ce jour ou le lendemain.

2/ Réserves recevables suivants les articles 142 et 186 des Règlements Généraux de la FLO.

3/ Réserves confirmées par mail du Président de Rabastens reçu le lundi 05 février 2018.

4/ La rencontre Excellence FC Plateau / Ibos Ossun du 03 février 2018 a été reportée suite à un arrêté municipal. L'équipe d'Ibos Ossun I ne jouait donc pas les 03, 04 et 05 février 2018.

5/ Après avoir vérifié la feuille de match de la dernière rencontre de Ibos Ossun I disputée le 27 janvier 2018 contre Elpy, il apparait que les joueurs suivants :

- Sébastien PRIEU (licence n° 1856520773)
- Bryan MONALES (licence n° 2545663741)
- Vincent GAUDREE (licence n° 2548347801)

Ont participé à cette rencontre et ne pouvaient participer au match contre Rabastens.

**La Commission décide :**

**Conformément à l'article 167-2 des Règlements Généraux de la LFO.**

**Match perdu par pénalité à l'équipe d'Ibos Ossun 2.**

**Droit de confirmation séniors : 40€ à la charge du club d'Ibos Ossun**

**Le Président de la CDLD**

**Philippe URBAN**

**Le Secrétaire de séance**

**Michel BARRY**